**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

L’an deux mille dix-sept, le treize du mois de septembre à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s’est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Etaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1ère adjointe, M. SAINT Pierre 2ème adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3ème adjointe M. POUGAT Patrick 4ème adjoint, Mme MALE Angélique, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, MM. GOSSE Jean-Luc, THENARD Philippe, BESSE David, BELLIARD Jean-Claude, MM. NAULEAU Luc , Mme FOURNIER Véronique.

**Absents excusés :** Mmes VACHER Véronique, M. BIGOT Ludovic (procuration à Mme FOURNIER Véronique),MmeDUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), Mme VANDYSTADT Sophie (procuration à Mme BOCQUET Nadine.), Mme BARCOU Christine (procuration à M. Pierre SAINT), Mmes CHEZIERE Marie-Line, HERBLOT Marie-Claude, M. LEJEUNE Daniel.

**Absentes**: Mme LESCALLIER Magali.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, Mme MALE Angélique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle accepte.

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances ordinaires du 07 juin 2017 et 04 juillet 2017 à l’approbation des conseillers municipaux. Celui du 07 juin 2017 est approuvé à l’unanimité, celui du 04 juillet est approuvé à la majorité (M. BIGOT Ludovic et Mme BOCQUET Nadine ne l’approuvent pas).

1. **FINANCES :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BAINARD Corinne, 1ère adjointe au Maire chargée des finances communales.

1. SERVICE EAU :
2. Rapport annuel du Maire

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

Après délibération, à l’unanimité,

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable pour l’année 2016.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

1. Rapport annuel du délégataire

Madame BAINARD Corinne 1èr adjointe au Maire, chargée des finances communales, informe l’assemblée que conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005 modifié, le délégataire du service public VEOLIA établit un rapport d’activité.

Le Conseil,

Après délibération, à l’unanimité

**Prend acte** de ce rapport pour l’année 2016.

1. Demande de subvention auprès de l’Agence de Bassin Seine Normandie pour l’étude du Bassin d’Alimentation du Captage (BAC)

Le Conseil,

Après délibération, à l’unanimité

Vu la délibération du 15 septembre 2016,

Vu la règlementation des Marchés Publics,

**DECIDE** de retenir le cabinet d’étude ICF Environnement pour son offre

à 19 975. € HT.

**CHARGE** monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l’Agence de Bassin Seine Normandie pour financer le projet BAC

**SOLLICITE** l’autorisation de préfinancer cette étude si besoin.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à ce dossier.

ARRIVEE DE M. BELLIARD à 20 h 45

1. SERVICE ASSAINISSEMENT :
2. Rapport annuel du Maire

le conseil municipal,

Après délibération, à l’unanimité

**ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement pour l’année 2016.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site

1. Rapport annuel du délégataire

Madame BAINARD Corinne, 1ère adjointe au Maire, chargée des finances communales rappelle à l’assemblée que conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005 modifié, le délégataire du service public VEOLIA établit un rapport d’activité.

Le Conseil,

Après délibération, à l’unanimité,

**Prend acte** de ce rapport pour l’année 2016.

1. **TRAVAUX :**
2. MAISON DE SANTE MULTIPROFESSIONNELLE :
3. Assistant à maître d’ouvrage : choix du bureau d’étude.

Monsieur le Maire donne la parole à M. POUGAT Patrick, 4ème adjoint chargé des travaux,

Monsieur POUGAT rappelle que lors de la séance du 07 juin 2017, monsieur le Maire avait informé l’assemblée du recrutement d’un assistant à maître d’ouvrage pour conduire le projet de la maison de santé multi professionnelle. Après analyse des six offres avec la collaboration de la Société Ingenov 45, le cabinet d’étude CRESENDO fait état de plusieurs références de participation à des maisons de santé pluridisciplinaires et propose un accompagnement technique pour 72 240 € HT.

Monsieur BESSE demande à M. le Maire combien de professionnels sont intéressés par ce projet et notamment de médecins.

Monsieur le Maire lui répond qu’il existe déjà une association « Puiseaux-santé composée de professionnels intéressés par la maison de santé mais que d’autres praticiens pourront rejoindre ce projet au fur et à mesure de son avancement.

Madame BOCQUET demande si on a une idée du coût de ce projet ?

Monsieur le Maire lui répond que cette estimation sera connue après l’étude qui sera menée par le cabinet CRESENDO.

Le Docteur BELLIARD prend la parole en précisant que cette maison de santé est nécessaire pour attirer les professionnels de santé. Il insiste sur le fait que notre territoire n’est pas particulièrement attractif pour des jeunes praticiens et qu’il faut que notre commune puisse les accueillir correctement en leur offrant un espace partagé moderne. D’autres maisons existent dans le secteur et elles fonctionnent.

Monsieur le Maire insiste en précisant qu’il est du devoir de tous les élus de penser à la création de cette maison de santé. Elle est vitale pour notre commune, pour notre territoire et ses habitants. La désertification médicale a commencé, il faut tout faire pour l’enrayer.

Le Conseil,

Après délibération, à la majorité (Mme BOCQUET s’ABSTIENT et M. BESSE vote CONTRE)

**DECIDE** de retenir la proposition du Cabinet d’Etude CRESENDO pour assister le maître d’ouvrage dans le projet de maison de santé multi professionnelle  pour un montant de 72 240 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

1. **URBANISME :**
2. EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION :
3. Autorisation et prise en charge financière partielle des travaux d’extension du réseau basse tension :

Le Conseil,

Après délibération à l’unanimité

**ACCEPTE** le principe de prendre en charge la différence qui restera après la participation de 40 % d’ENEDIS.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ces travaux d’extension de réseau électrique.

1. **ADMINISTRATION GENERALE** :
2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C. C. PITHIVERAIS GATINAIS :
3. Renonciation aux pouvoirs de police administrative spéciale et modification du siège social :

Le Conseil

Après délibération à l’unanimité

**PREND** acte des délibérations de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais en date du 29 juin 2017 portant sur sa renonciation au transfert automatique des pouvoirs de police pour l’ensemble du territoire et sur la modification de l’adresse du siège social qui est désormais à Beaune la Rolande et non plus à Puiseaux.

**ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

1. CONVENTION D’OCCUPATION D’UN BUREAU A LA MAIRIE :
2. Autorisation à M. le Maire à signer la convention d’occupation d’un bureau avec la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Le Conseil,

Après délibération à l’unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais pour l’occupation d’un bureau situé au 1er étage par les services sociaux.

1. FOURRIERE VEHICULES ET EPAVES AUTOMOBILES :
2. Convention à signer avec la société CELLIER DEPANNAGES :

Le Conseil,

Après délibération à l’unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention pour la mise en fourrière de véhicules et d’épaves automobiles avec la Société CELLIER DEPANNAGES représentée par M. CELLIER Nicolas dont le siège social se situe à PUISEAUX.

1. SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE :
2. Avis sur l’adhésion de nouvelles communes au syndicat :

Le Conseil,

Après délibération, à l’unanimité,

* Emet un avis favorable à l’adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
* Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu’annexée à la présente délibération,

Charge le maire d’informer le président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

1. CINEMOBILE :
2. Convention 2017 :

Le Conseil,

Après délibération, à l’unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d’objectifs et de moyens relative à l’exploitation du service de cinéma itinérant du cinémobile pour l’année 2017.

1. Souhait de renouvellement du partenariat à compter de 2018 pour une durée de trois ans :

Le Conseil

Après délibération à l’unanimité

**SOUHAITE** renouveler son partenariat à compter de 2018 avec le CICLIC pour une durée de trois années.

1. I**NFORMATION**  :

Etude diagnostic des réseaux d’assainissement : Conformément à la délibération du 15 septembre 2016, une étude diagnostic de notre réseau d’assainissement doit être réalisée. Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il va procéder au recrutement d’un bureau d’étude.

Salle des fêtes : Monsieur le Maire informe l’assemblée sur l’avancement des travaux. Monsieur le Maire a décidé de rouvrir la salle des fêtes pour les manifestations malgré l’avis défavorable non levé à ce jour.

Sentier du Chemin de la Messe : Monsieur le Maire informe l’assemblée sur l’avancement des travaux. Une inauguration aura lieu le mercredi 20 septembre dans le cadre de la semaine de la mobilité.

Présentation du rapport de M. le Président du SITOMAP

Présentation de l’état des installations de l’éclairage public par M. GOSSE

Remerciements divers : Ville de Château Landon pour le prêt de barrières et l’association des Blouses Roses et l’abeille du Gâtinais pour la subvention communale.

Monsieur GOSSE Jean-Luc informe les élus que l’église « Notre Dame » sera ouverte dimanche 17 septembre dans le cadre de la semaine du patrimoine Européen.

1. **QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine séance est fixée au **MERCREDI 11 OCTOBRE 2017**.

L’ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

La séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

**Le Maire, Michel TOURAINE**